

Lions Clubs International

Consentement de parent/tuteur de Leo

Foire aux questions



Foire aux questions

Q : Quel consentement est exigé au moment de l'inscription des membres Leo ayant moins de 18 ans ?

R. : Un membre Leo qui a moins de 18 ans ne doit pas être ajouté sans que la demande d'affiliation Leo-50, remplie en entier, n'ait été reçue au siège international.

Le Lions Clubs International exige que le parent ou le tuteur d'un Leo âgé de moins de 18 ans donne son consentement par écrit, en utilisant le formulaire Leo-50 et en approuvant la participation de son enfant au Leo club. Le conseiller Leo est chargé d'obtenir et d'examiner le formulaire Leo-50 et de le garder dans les dossiers du Leo club. Les formulaires dûment remplis ne doivent pas être adressés au siège international.

Les précisions sur l'affiliation peuvent être saisies par le président ou le secrétaire du Leo club, par le conseiller Leo, le président du Lions club ou le secrétaire du Lions club. Dès que les informations sur l'affiliation auront été saisies, si le candidat a moins de 18 ans, la demande sera en suspens. L'affiliation restera en suspens jusqu'à ce que le formulaire Leo-50 avec le consentement du parent qui approuve l'affiliation n'ait été reçu et examinée par le conseiller Leo.

A partir de la page sur le consentement du parent sur le site MyLCI, le conseiller Leo, le président ou le secrétaire du Lions club peuvent approuver ou refuser l'affiliation.

Q : Comment dois-je approuver un nouveau Leo qui a moins de 18 ans ?

R. : A partir du menu Mon Leo Club, choisir Consentement du parent. A la page du consentement du parent, trouver le membre Leo que vous devez approuver. Pour approuver un membre Leo, cliquer sur Approuver. Le bouton sera mis en relief pour indiquer que le membre a été approuvé. Retourner au menu Mon Leo Club et sélectionner Membres pour confirmer que le Leo a été ajouté.

Lions Clubs International

Consentement de parent/tuteur de Leo

Foire aux questions



Consentements des parents

i Le Lions Clubs International reconnaît l'importance de protéger les informations personnelles de ses membres, en particulier ceux qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité. Il est donc la responsabilité du Lions club parrain de maintenir les dossiers sur le consentement d'un parent ou d'un tuteur pour chaque personne n'ayant pas atteint l'âge de la majorité qui s'affilie à votre Leo club. Suite à l'enregistrement d'un membre en dessous de 18 ans sur le site MyLCI, le Lions club parrain sera tenu d'obtenir le consentement d'un parent ou d'un tuteur par le biais du formulaire de demande d'affiliation Leo (Leo-50). Le formulaire Leo-50 doit être rempli par le parent ou le tuteur de tout candidat Leo n'ayant pas atteint l'âge de la majorité. Une fois que le formulaire Leo-50, dûment rempli par le parent ou le tuteur, aura été reçu par le Lions club parrain, le conseiller de Leo club, le président ou le secrétaire du Lions club pourra valider le consentement parental du membre en question. Ce consentement ne peut pas être approuvé avant la réception et l'étude du formulaire Leo-50 par le Lions club parrain.

Consentements Leo en cours - 1 trouvé.

Afficher 30 Page 1 sur 1 Sort by Nom du district

John Smith (*NEW*)	NEW FAIRFIELD(69993)	Nouveau - ajouté 24/07/2013
Adressu du membre 34 Main Street Chicago,IL 60618 UNITED STATES Domicile Portable Travail Courriel John.Smith@aptify.com	Affilié 24/07/2013 Type de membre Leo Member Sexe Male Année de naissance 2000 Surnom Branche Occupation	Parrain Conjoint/Compagnon
		Approuver Rejeter

Q : Comment dois-je refuser un nouveau membre Leo ?

R. : A partir du menu Mon Leo Club, choisir Consentement du parent. A la page du consentement du parent, trouver le membre Leo que vous devez refuser. Pour refuser un membre Leo, cliquer sur Refuser. Le bouton sera mis en relief pour indiquer que le membre a été refusé.

Consentements des parents

i Le Lions Clubs International reconnaît l'importance de protéger les informations personnelles de ses membres, en particulier ceux qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité. Il est donc la responsabilité du Lions club parrain de maintenir les dossiers sur le consentement d'un parent ou d'un tuteur pour chaque personne n'ayant pas atteint l'âge de la majorité qui s'affilie à votre Leo club. Suite à l'enregistrement d'un membre en dessous de 18 ans sur le site MyLCI, le Lions club parrain sera tenu d'obtenir le consentement d'un parent ou d'un tuteur par le biais du formulaire de demande d'affiliation Leo (Leo-50). Le formulaire Leo-50 doit être rempli par le parent ou le tuteur de tout candidat Leo n'ayant pas atteint l'âge de la majorité. Une fois que le formulaire Leo-50, dûment rempli par le parent ou le tuteur, aura été reçu par le Lions club parrain, le conseiller de Leo club, le président ou le secrétaire du Lions club pourra valider le consentement parental du membre en question. Ce consentement ne peut pas être approuvé avant la réception et l'étude du formulaire Leo-50 par le Lions club parrain.

Consentements Leo en cours - 1 trouvé.

Afficher 30 Page 1 sur 1 Sort by Nom du district

John Smith (*NEW*)	NEW FAIRFIELD(69993)	Nouveau - ajouté 24/07/2013
Adressu du membre 34 Main Street Chicago,IL 60618 UNITED STATES Domicile Portable Travail Courriel John.Smith@aptify.com	Affilié 24/07/2013 Type de membre Leo Member Sexe Male Année de naissance 2000 Surnom Branche Occupation	Parrain Conjoint/Compagnon
		Approuver Rejeter